

	REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Meaux-Sud	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE MAREUIL-LES-MEAUX - 77 100 09 / 04-2025	Envoyé en préfecture le 22/04/2025 Reçu en préfecture le 22/04/2025 Publié le ID : 077-217702760-20250409-DEL09_25-DE
	NOMBRE DE MEMBRES		L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Émilie SURAY, Maire. Présents : 21 Mesdames Émilie SURAY, Marie-Christine OPILLARD, Sandrine VATELER, Émilie LAMOUR, Jocelyne TOKPAN, Valérie TARGOSZ, Jocelyne NIVOIX, Nadège VELLEINE, Stella TARAVELLA, Muriel DETABLE et Aléna BARLE Messieurs François CHARRITAT, Bruno ASCENSIO, Christophe BOISSON, Dominique LOUANDRE, Dominique MERET, Patrick BISSON, Bernard LAURENT, Christophe LOIR, Gilbert DEN BEKKER et Pascal MACHU Absent(s) excuse(s) : 02 Madame RUBAL donne pouvoir à Madame SURAY Monsieur NEROT donne pouvoir à Monsieur ASCENSIO Absent(s) : 00 A été nommé secrétaire de séance : Madame Valérie TARGOSZ
Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration	
23	23	16	
Date de convocation 02/04/2025		Date d'affichage 02/04/2025	

Rapporteur : **Bruno ASCENSIO**

**OBJET : SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT 2025
 ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes républicain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 212 1 -2 9, L. 3211-1 et L. 4221-1, portant dispositions de la compétence de principe d'une Commune pour octroyer une subvention ;

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, portant obligation à toute association recevant des fonds publics d'être signataire d'un contrat d'engagement républicain figurant en annexe du décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021,

Considérant le travail de la commission **Vie Associative** en réunion du 14 février 2025,

Considérant les critères de modulations tels que le nombre d'adhérents, le rayonnement territorial, l'existence d'une politique tarifaire, les projets pour l'année à venir, l'intervention financière de la commune par la mise à disposition d'équipements...

Considérant que les présidents d'associations mareuilloises, ou membres du bureau, **ne prennent part ni au débat, ni au vote** : Mesdames et Messieurs Christophe BOISSON, François CHARRITAT, Dominique LOUANDRE, Pascal MACHU, Robert NEROT, Marie-Christine OPILLARD, Valérie TARGOSZ se retire de l'assemblée délibérante lors de la présente délibération.

Considérant la proposition de montants de subventions de la commission de la Vie associative détaillée ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention 2025	ASSOCIATIONS	Subvention 2025
AAPPMA	500,00 €	LE COIN DU FOURNEAU	700,00 €
AIDES	800,00 €	LES CHASSEURS DE MAREUIL	700,00 €
APE	1 500,00 €	LES COULISSES	900,00 €
APIC	500,00 €	LES HIRONDELLES	3 000,00 €
ARTS ET SCENE	1 000,00 €	LES PAS DELICATS	500,00 €
AVACS ST FARON	500,00 €	MAREUIL RUN	3 600,00 €
CALME	500,00 €	MELIMELODIE	700,00 €
CLE 77	1 500,00 €	MRCM	1 000,00 €
CLUB DE L'AMITIE	1 200,00 €	PAS A PAS	2 000,00 €
CLUB PETANQUE	1 500,00 €	REBOND 77	300,00 €
EXTRA BOXING	500,00 €	RYTHM'N GYM	2 400,00 €
FLAMM	4 000,00 €	TEAMSNAPOLI77	500,00 €
FUNKY JAZZ	200,00 €	TENNIS CLUB	2 800,00 €
KARATE	500,00 €		
LA MARELLE	2 000,00 €		
		TOTAL	35 800,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution de ces subventions

Fait et délibéré le 9 avril 2025 que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,

La Maire
 Émilie SURAY

